



Suivi administratif

Dossier déposé, le

Dossier enregistré, le

VILLE de PÉRONNE

Affaire suivie par Séverine Brouet, Directrice du Centre social de la Ville de Péronne
Secrétariat du Centre social de la Ville de Péronne : Carine Daloin Bissiau
Tél : 03 22 84 75 10

DEMANDE DE BOURSE COMMUNALE 2026-2027 **ENSEIGNEMENT EN COLLEGE ET/OU LYCEE**

Demandeur - Nom et Prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Nombre d'enfants à charge (vivant sous le même toit) : _____ N° allocataire CAF : _____

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous les renseignements
concernant **UNIQUEMENT le(s) collégien(s) ou lycéen(s)** pour le(s)quel(s) la demande est présentée.

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTÉ

JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER : **Merci de ne pas agraffer les pièces du dossier**

- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire récent **au nom du demandeur**.
- ☐ La copie de l'avis ou des avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025, des **responsables légaux et/ou personnes vivant sous le même toit que l'enfant (recto et verso)**.
- ☐ Un relevé des absences de **toute l'année scolaire 2025-2026**, pour chaque enfant cité ci-dessus.
- ☐ Le certificat de scolarité de l'établissement fréquenté en 2026-2027, pour chaque enfant cité ci-dessus.
- ☐ Un justificatif de domicile **de plus d'une année** (avant septembre 2025 - ex : factures de téléphone, eau, gaz ou électricité...) afin de justifier que vous résidez à Péronne, **depuis plus d'une année**.
- ☐ La copie du ou des livret(s) de famille (toutes les pages : les parents et tous les enfants).

À Péronne, le

Signature du demandeur

Le dossier **complet** est à déposer, du lundi au jeudi, **jusqu'au jeudi 15 octobre 2026**, délai de rigueur, à la Maison de Quartier de Mont-Saint-Quentin. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour bénéficier d'une bourse communale, il faut être domicilié, à Péronne, depuis au moins un an.
Les élèves scolarisés en alternance ou en apprentissage ne peuvent bénéficier de la bourse communale.

